



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 17 février 2025

Le 24 février 2025 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

**Etaient présents (11)** : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

**Pouvoir** : néant

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 – Admission en non-valeur de créances éteintes
- 2 – Demande de subvention au titre du fonds de concours patrimoine vernaculaire - GrandAngoulême
- 3 – Rénovation de la salle polyvalente : demande de subvention au titre du SILE
- 4 – Participation aux frais de fonctionnement pour l'école primaire publique de Mouthiers-sur-Boëme
- 5 - Solidarité avec la population de Mayotte
- 6 - Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI – Adhésion à l'ATD 16
- 7 - Projet d'installation d'un système de vidéo-protection
- 8 - Décision sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. M. Cédric DOUILLARD est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024. Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **1 – Admission en non-valeur de créances éteintes**

*Rapporteur : M. Philippe CHARBEIX*

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 24 janvier dernier, il est fait état d'une créance qu'il faut admettre éteinte, les débiteurs ayant été jugés en commission de surendettement. Les élus doivent statuer sur l'admission en créance éteinte pour la somme de 1 053,50 € et inscrire celle-ci au budget 2025 (article 6542).

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

### **2 – Demande de subvention au titre du fonds de concours patrimoine vernaculaire - GrandAngoulême**

*Rapporteur : M. Jean-François REDON*

M. Jean-François REDON informe les élus que la croix de chemin située au lieu-dit Les Landes est vieillissante et sa structure menace de s'effondrer. Il a demandé un devis au CIDIL pour sa restauration. Le coût de la rénovation s'élève à 3 365 € HT. Cette remise en état est éligible au fonds de concours « patrimoine vernaculaire » de GrandAngoulême.

Madame le Maire présente le plan de financement du projet :

TRAVAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Installation de chantier, dépose du monument, fourniture d'un nouveau socle et d'une croix en chêne, décapage et peinture de la statue, remise en place	GrandAngoulême	1 682,50 €	50 %
	Fonds propres	1 682,50 €	50 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>3 365,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

### 3 – Rénovation de la salle polyvalente : demande de subvention au titre du SILE

Rapporteur : M. Pascal MORELET

Dans le cadre du projet de rénovation thermique de la salle polyvalente de Dignac, madame le Maire propose au conseil municipal de présenter ce dossier auprès du Département de la Charente, au titre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale (S.I.L.E.). Madame le Maire rappelle aux élus que le Fonds Vert et le FEDER ont été demandés en 2024. Suite à la consultation des entreprises, les chiffrages ont été actualisés. Le cabinet Morelet, maître d'œuvre, a établi le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Etudes préalables	5 304,17 € HT
Travaux	407 776,76 € HT
Frais annexes	2 592,67 € HT
Ingénierie	61 946,81 € HT
Tolérances et aléas	29 000,00 € HT
Maîtrise d'ouvrage déléguée	38 365,00 € HT
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>544 985,41 € HT</b>

Madame le Maire présente le plan prévisionnel de financement suivant :

Financeurs	Montants escomptés ou notifiés	Taux de subvention en %
ETAT : Fonds Vert	227 457,00 €	41,73
FONDS EUROPEENS : FEDER	80 000,00 €	14,68
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	14 000,00 €	2,57
<b>Total aides publiques</b>	<b>320 457,00 €</b>	<b>58,80</b>
Autofinancement	224 528,41 €	41,20
<b>TOTAUX</b>	<b>544 985,41 €</b>	<b>100</b>

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

### 4 – Participation aux frais de fonctionnement pour l'école primaire publique de Mouthiers-sur-Boëme

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe les élus que trois enfants domiciliés sur la commune sont scolarisés en PS, CE2 et en ULIS (CM2) à l'école primaire de Mouthiers-sur-Boëme. Elle fait état de la délibération de la commune de Mouthiers-sur-Boëme fixant la nouvelle participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques maternelle et élémentaire pour les communes extérieures.

Madame le Maire annonce au conseil municipal que la participation de la commune de Dignac s'élèverait à 2 100 € par enfant inscrit à l'école maternelle et 1 100 € par enfant inscrit à l'école élémentaire.

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter la participation aux charges de fonctionnement pour l'enfant scolarisé en ULIS mais pas pour ses frères et sœurs qui ont bénéficié du rapprochement familial. Madame le Maire était contre la scolarisation des deux autres élèves à l'école de Mouthiers-sur-Boëme car l'école primaire publique de Dignac avait la capacité d'accueil suffisante pour l'accueillir.

**Vote : approuvé à l'unanimité**

## **5 - Solidarité avec la population de Mayotte**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la protection civile et la Croix Rouge a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Madame le Maire souhaite apporter un soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Mme VIGIER tient à souligner que Mayotte est un département français qui perçoit déjà les aides de l'Etat et que d'autres départements ont été sinistrés sans que la commune n'intervienne (inondations, grêle, etc).

Mme CHARRIERE précise que si les élus décident de donner 500€ à Mayotte, ils peuvent à minima donner la même somme aux associations communales qui en font la demande.

**Vote : refus à la majorité absolue (5 Pour – 6 Contre Mmes CHARRIERE, JEAN, GODIER, RODRIGUEZ, VIGIER, M. REDON).**

## **6 - Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI – Adhésion à l'ATD 16**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire informe les élus que le contrat signé entre l'ATD16 et le prestataire de logiciel JVS Mairistem s'arrêtera le 31 décembre 2027. Le prestataire a déjà signalé une forte hausse de ses tarifs à la fin du contrat. L'ATD16 a recherché une solution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

AGEDI est un syndicat mixte qui développe et maintient les logiciels. Il n'a pas d'obligation d'excédents financiers. La gouvernance est assurée par des élus représentatifs de l'ensemble des adhérents.

A terme, l'ATD16 souhaiterait n'apporter son assistance qu'à un prestataire pour faciliter le travail de ses salariés mais aussi faciliter le renfort temporaire entre secrétaires de mairies ou via le service de secrétaire de mairie itinérante.

Une simulation a été réalisée entre les 2 prestataires. Si la mairie de Dignac décide de changer de prestataire elle gagnerait 152 € en 2026 et 2 226 € à compter de 2028.

**Vote : approuvé à l'unanimité**

## **7 - Projet d'installation d'un système de vidéo-protection**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE et M. Philippe CHARRBEIX*

M. Philippe CHARBEIX explique que suite aux dégradations commises, il serait judicieux de faire installer un système de vidéo-protection en collaboration avec le groupement de gendarmerie de la Charente. L'adjudant-chef, référent sureté, M. Arnaud CHARRIER doit réaliser une étude préalable de faisabilité et une demande d'autorisation en Préfecture. La gendarmerie détermine les lieux stratégiques pour l'implantation des caméras. L'adjudant-chef a identifié pour l'instant 3 sites. Les vidéos ne peuvent être visionnées que par des personnes habilitées. Les enregistrements sont effacés tous les mois. Le prix estimatif serait entre 35 000 € et 40 000 € soit 2 500€/caméra.

La délibération fait débat au sein du conseil. Les avis sont partagés. Mme CHARRIERE dit qu'on ne peut pas le réaliser sur tous les bâtiments. Il existe peut-être d'autres moyens de sécuriser les bâtiments communaux (alarmes, vidéo-surveillance, etc). M. REDON estime que c'est à l'Etat de protéger la commune.

L'Etat sera sollicité, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Madame le Maire informe les élus qu'il faut une délibération de principe avant de lancer l'audit.

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

## 8 - Décision sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 20 novembre 2023 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE). Ce dernier a rendu un premier avis le 17 juillet 2024 qui précisait que les zones offraient un potentiel non suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Madame le Maire rappelle que le public a été concerté en octobre 2023 sur les zones ainsi identifiées via notre site internet et l'application « Panneapocket ». Une consultation à la mairie a également été réalisée.

Madame le Maire propose de valider les zones :

Solaire photovoltaïque sur bâtiment : sur l'ensemble des parcelles du territoire communal,

Solaire thermique : sur l'ensemble des parcelles du territoire communal,

Géothermie : sur l'ensemble des parcelles du territoire communal.

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

### Questions diverses :

➤ **Soirs bleus** : Mme JEAN annonce qu'ils auront lieu mercredi 16 juillet 2025 dans la cour de l'école.

1<sup>er</sup> spectacle : CARRY-on, compagnie en résidence toute la semaine en amont sur Dignac pour animer et créer le spectacle du 16 juillet avec des adultes et des enfants de moins de 8 ans,

2<sup>ème</sup> spectacle : groupe musical DIYA FASO, musique mandingue moderne teinté de groove, d'afro et de reggae. Le food-truck « La fille du Nord » devrait être présente. Les associations communales vont être sollicitées pour tenir la buvette et proposer des sandwiches.

➤ **Procédure de reprise de terrain à Peugis**: le procès-verbal a été établi fin décembre 2024.

M. REDON en profite pour signaler que l'entreprise qui a réalisé les travaux de démolition de la grange de Mme LAPEYRONNIE a endommagé le chemin rural et la voie communale. Il signale également que des caméras ont été installées et qu'elles filment la dite voie. Madame le Maire doit se rapprocher de la propriétaire.

➤ **Aire de retournement Chez Massilloux** : M. NIORT a sollicité la commune pour qu'elle achète une parcelle pour régulariser l'aire de retournement de Chez Massilloux. M. REDON souhaite avoir l'avis du service déchets ménagers de GrandAngoulême avant de réaliser l'acquisition. Cette aire ne devra en aucun cas servir de parking pour l'association Chapitres.

➤ **Mobilité** : GrandAngoulême a rencontré les élus du groupe mobilité pour expliquer le pôle qui va être créé au carrefour de la RD 939 et 34.

- Station vélo : elle sera implantée sur le parking du hangar derrière le transformateur de la place de la Clef d'Or (16m<sup>2</sup>).

- Car-express : navette qui relie Dignac à Soyaux (Magasin Carrefour) en 15 minutes environ. Arrêt au départ de Dignac à définir (Vival ou parking de l'Echelle). Test sur 2 ans.

Transport à la demande (TAD) : dans l'attente de validation de GrandAngoulême (achat d'un bus). L'arrêt serait à Cloulas.

Mme RODRIGUEZ précise qu'il est simple de prendre le bus pour aller au Lisa (lycée de rattachement). Le retour est plus compliqué au vu de la durée du trajet (1h30) pour les élèves qui doivent en plus changer de bus.

➤ **ORT** : Mme VIGIER annonce que le manager de commerce, Mme Ambre AMANT a été recrutée par GrandAngoulême. Vendredi dernier, elle est venue passer la journée sur la commune. Elle a proposé de mieux identifier les professionnels dans le Dignac infos. Elle a commencé la prise de contact avec les commerçants. Mme AMANT rencontrera Mme DEBORDE (ex-antiquaire), M et Mme POUYADE (ex-garage) et M. GONORD (salon de coiffure) pour discuter de l'avenir des bâtiments. Elle est nommée en priorité sur les communes de l'ORT.

Mme DELAGE informe les élus que depuis 2019, GrandAngoulême accompagne les communes par une aide en faveur des commerces et de l'artisanat de proximité. Le conseil communautaire il a été décidé de faire évoluer le règlement concernant les dossiers des communes ORT, en portant le nombre de projets soutenus par le biais d'un fonds de concours commerce et artisanat de 1 à 2 par période de 5 années civiles consécutives.

➔ **Recensement de la population** : Mme GODIER remercie vivement les 3 agents recenseurs qui ont été très réactifs et bien organisés. Cela s'est plutôt bien passé avec les administrés. 711 logements ont été collectés dont 55 logements vacants, 30 résidences secondaires et, 6 logements occasionnels pour 1 333 habitants. 75,6% de réponse par internet. Le reste à charge pour la commune malgré la dotation de l'INSEE de 3 791€.

➔ **Sentier métropolitain** : M. REDON informe qu'il a refusé le chemin proposé par GrandAngoulême puisque le sentier passait en propriété privée. Il a fait deux autres propositions.

➔ **Commission finances** : Lundi 10 mars 2025 à 18h30.

➔ **Salle polyvalente** : M. MORELET informe que les travaux se poursuivent comme prévu au planning. L'entreprise de structure charpente est très sérieuse. Les murs ont des faux aplombs entre 10 et 13 cm entre le haut et le bas. Il s'est rendu compte de plusieurs oublis notamment d'un lave-main dans les sanitaires femmes.

**Cuisine** : le ballon d'eau chaude de 300L va être remplacé par un plus petit qui ne fonctionnera que lorsque la salle sera louée. Les éléments de réchauffage seront achetés. Cet achat sera à prévoir en plus du budget prévisionnel de la salle polyvalente.

**Partie bar** : Un chauffe-eau sera installé pour permettre la location indépendamment de la grande salle et un évier a été supprimé. Le bar sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le sens d'ouverture des portes coupe-feu a été contrôlé avec l'entreprise. Un vrai vestiaire avec portant sera installé à l'entrée. L'écran de projection sera installé sur le mur opposé.

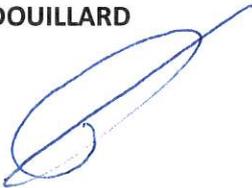
➔ **Maison de santé** : M. Philippe CHARBEIX informe les élus que les comptes de la maison de santé sont à l'équilibre.

Mme RODRIGUEZ demande si les panneaux qui ont été installés sur le parking seront là en permanence. Ils ne sont pas très esthétiques et ils n'ont pas résolu le stationnement anarchique.

La séance est levée à 20h36.

Une administrée souhaite intervenir pour alerter les élus et notamment madame le Maire sur le manque d'entretien de deux terrains « rue Saint-Sulpice » à Cloulas qui entraînent des nuisances sur son habitation.

Le secrétaire de séance,  
**Cédric DOUILLARD**



Le Maire de Dignac,  
**Françoise DELAGE**

